

APPEL A PROJETS PARTICIPATION CITOYENNE

Fiche d'engagements réciproques

L'équipe du CAP s'engage à :

- Mettre en œuvre l'accompagnement défini avec le(s) porteur(s) du projet en s'appuyant sur ses compétences internes ou des prestataires externes
- Déployer les moyens dont il dispose pour réussir cette démarche
- Documenter la démarche et à communiquer en interne et en externe
- Proposer une formation-action adaptée destinée aux porteurs des projets
- Organiser des échanges interchantières ayant comme objectif d'appuyer les porteurs des projets tout au long des démarches ainsi que de faciliter la documentation du CAP

Le candidat (chef de projet) s'engage à :

- Assurer sa participation active tout au long du projet
- Informer régulièrement sa hiérarchie de l'avancée du projet
- Faciliter l'investissement de l'équipe projet dans la démarche
- Être partie prenante des échanges et réagir aux propositions des experts qui l'accompagnent
- Informer l'équipe du CAP des éventuels freins ou points d'attention à prendre en compte
- Participer aux journées de formation-action proposées par le CAP
- Participer aux journées interchantier et partager leur expérience avec les autres porteurs de projets
- Évaluer la démarche tout au long de l'accompagnement avec l'appui du CAP. Soutenir et partager le travail mené lors de cette démarche
- Participer à l'évaluation finale de l'accompagnement du CAP

Le supérieur hiérarchique (directeur du projet), s'engage à :

- Faciliter l'investissement du porteur du projet dans la démarche en lui dégageant du temps de travail
- Participer à la journée de lancement de l'accompagnement du CAP et à la formation organisée lors de cette journée
- Participer à l'évaluation finale de l'accompagnement du CAP